



# Prestation de libre passage en cas de changement de poste

## 1 Marche à suivre

1. Votre ancienne institution de prévoyance/de libre passage a besoin des informations suivantes pour procéder au virement:

Nom
Prénom
Numéro AVS
Date de naissance
Nouvel employeur
Numéro de contrat

2. Cochez la fondation auprès de laquelle vous êtes maintenant assuré:

- Vita Classic:**  
UBS SA, 8098 Zurich – En faveur de CH18 0023 0230 3016 4202 C,  
Fondation collective Vita, 8050 Zurich – compte 80-2-2
- Vita Plus:**  
UBS SA, 8098 Zurich – En faveur de CH80 0023 0230 EW10 1930 8,  
Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, 8045 Zurich – compte 80-2-2
- Vita Relax:**  
UBS SA, 8098 Zurich – En faveur de CH80 0023 0230 EW10 1930 8,  
Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, 8045 Zurich – compte 80-2-2
- Vita Invest:**  
UBS SA, 8098 Zurich – En faveur de CH10 0023 0230 2728 9230 Q,  
Fondation collective Vita Invest de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA,  
8050 Zurich – compte 80-2-2
- Vita Select:**  
UBS SA, 8098 Zurich – En faveur de CH58 0023 0230 1943 7501 X,  
Fondation collective Vita Select de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA,  
8050 Zurich – compte 80-2-2

3. Veuillez adresser ce formulaire à votre ancienne institution de prévoyance/  
de libre passage pour le versement de votre prestation de sortie sur le compte  
susmentionné. Nous vous ferons parvenir votre nouvelle attestation de pré-  
voyance dès que nous aurons reçu le virement de votre prestation de sortie.
4. Si vous ne savez pas où les prestations de sortie de votre ancien employeur  
se trouvent, vous pouvez vous adresser à l'office central du 2<sup>e</sup> pilier  
([www.verbindungsstelle.ch](http://www.verbindungsstelle.ch))

◀ Vous êtes désormais assuré(e)  
chez Vita. Si vous avez déjà  
épargné des fonds de pré-  
voyance, vous devez faire  
transférer la prestation de  
sortie (ou de libre passage)  
au plus tôt depuis votre  
institution de prévoyance ou  
de libre passage précédente  
vers Vita, l'institution de  
prévoyance de votre nouvel  
employeur, lorsque vous  
prenez votre nouveau poste.

◀ Le numéro de contrat vous  
sera indiqué par votre nouvel  
employeur.

### Vous avez des questions au sujet de ce formulaire?

Le Help Point LPP (téléphone  
0800 80 80 80) est à votre  
disposition du lundi au vendredi  
de 8h00 à 18h00 pour répondre  
à vos questions.